



Chemin à faire pour desservir une maison

Par **pascual87**, le **26/08/2014 à 13:23**

Bonjour,rnrnPeut on obliger un maire à faire un chemin pour desservir une maison qui en est privée, mais qui possède eau et électricité depuis très longtemps ?rnrnMerci pour votre réponse

Par **aguesseau**, le **26/08/2014 à 14:11**

bjr,rnil faudrait savoir si votre parcelle a accès directement au domaine public ou si votre terrain est enclavé ce qui vous contraint à demander un droit de passage sur les terrains privés contigus à votre propriété ce qui, en ce cas ne concerne pas la commune.rncdt

Par **pascual87**, le **27/08/2014 à 12:23**

Bonjour,rnrnLa parcelle de terrain (avec la maison) est enclavée, il n'y a pas de chemin d'accès, et le propriétaire des terrains environnants ne veut même pas vendre une bande de 6m pour faire un chemin.rnCdt,

Par **aguesseau**, le **27/08/2014 à 12:43**

bjr,rnvotre problème ne concerne pas la commune car c'est un problème de droit civil.rnsi votre terrain est totalement enclavé et que vos voisins refusent de vous accorder un droit de passage, vous devez demander à un tribunal de vous accorder ce droit en l'application de

l'article 682 du code civil reproduit ci-dessous: Le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété, soit pour la réalisation d'opérations de construction ou de lotissement, est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner. L'enclavement actuel de votre parcelle ne doit pas résulter d'un enclavement volontaire (vente, division).

Par **pascual87**, le **28/08/2014** à **08:03**

Super, merci pour votre réponse, elle va pouvoir nous aider Cdlt, Pascal